



Charte des fournisseurs responsables du Festival d'Avignon

Le monde évolue et le Festival d'Avignon avec lui. Là où nous avons fait plus, nous voulons maintenant faire mieux, penser en termes de qualité, et développer une approche systémique vers un mode de vie durable. C'est la raison pour laquelle le Festival d'Avignon s'engage depuis 2010 dans une démarche de responsabilité sociétale et environnementale. Par conséquent, le Festival attend de ses fournisseurs des produits et des prestations de qualité conformes avec les lois et règlements en vigueur sur le respect des droits de l'homme, le reporting extrafinancier, l'investissement socialement responsable, la parité au sein des organes de direction ou encore l'égalité femme-homme, le changement climatique et la biodiversité. Le Festival souhaite que ses fournisseurs partagent ses engagements en matière de responsabilité sociétale et environnementale aussi bien dans leur activité propre que sur leur chaîne d'approvisionnement. Le Fournisseur s'engage donc à respecter l'ensemble des engagements suivants :

1. Promouvoir le respect des règles éthiques liées au droit du travail, à la diversité, à l'égalité femme-homme et à la prévention santé-sécurité.
2. Fournir ses meilleurs efforts pour réduire les impacts environnementaux de son activité, ses consommations d'énergie, d'eau et de ressources naturelles non renouvelables.
3. Communiquer au Festival la preuve de sa démarche en responsabilité sociétale et environnementale dans le pays de production lorsque le produit et la matière ne peuvent être produits en France (exemple : le coton).
4. Proposer dès que cela est possible des produits et services locaux (80km autour d'Avignon), au même titre que les produits ou services standards, afin de permettre au Festival de choisir la solution la plus en adéquation avec sa démarche RSE.
5. Privilégier le circuit court en limitant au maximum les intermédiaires dans le circuit de distribution entre le producteur et le consommateur
6. Recourir de façon privilégiée à des matériaux et composants dont les impacts environnementaux sont connus et évalués
7. Appliquer une politique de recyclage systématique de ses déchets et de valorisation des produits fabriqués, en conformité avec les réglementations en vigueur.
8. Informer le Festival sur la gestion des déchets des produits fournis et/ou proposer des solutions de fin de vie.
9. Limiter le plus possible les emballages et/ou les récupérer. Dans sa démarche de suppression du plastique à usage unique, le Festival privilégiera le Fournisseur proposant des solutions alternatives durables.
10. Optimiser ses moyens logistiques tant dans les transports amont que dans les livraisons, ou dans le choix des provenances des produits

11. Privilégier autant que possible les mobilités douces et bas carbone pour les déplacements des collaborateurs (marche à pied, vélos, transport en commun, covoiturage, véhicules électriques). Informer et au mieux à former ses chauffeurs à une conduite économe en carburant, voire, dans la mesure du possible, utiliser des véhicules « propres ». Recourir dès que cela est possible au fret ferroviaire.

12. Proposer une dématérialisation des factures et documents contractuels ou informatifs.

13. Promouvoir auprès de ses propres fournisseurs, prestataires et/ou sous-traitants, les principes ci-dessus évoqués. Et s'assurer qu'ils respectent l'ensemble des principes défendus par la présente Charte.

14. Sensibiliser et informer régulièrement ses salariés aux bonnes pratiques environnementales.

NB : En cas de démarche engagée, de labels et/ou certifications, le fournisseur s'engage à fournir au Festival tous les justificatifs nécessaires.